

Énoncé de position- L'urgence d'agir

Résumé

Mission et raison d'être du groupe

Le groupe a pour mission d'être un outil de concertation afin d'influencer la capacité des infirmières à contribuer pleinement à la sécurité et qualité des soins infirmiers pour l'amélioration de la santé des québécois. Le groupe est axé sur la contribution des infirmières en collaboration avec les divers membres des équipes de soins infirmiers et les autres professionnels de la santé.

Formé d'infirmières retraitées ou actives professionnellement provenant des divers secteurs d'activités (clinique, gestion, enseignement, recherche), le groupe est non partisan et lié à aucune organisation, chaque membre s'engage à titre personnel.

Sa formation est liée à la situation problématique de la pratique infirmière qui continue de se détériorer à la suite des restructurations successives du système de santé. De nombreux témoignages ont illustré combien la profession infirmière est actuellement fragilisée en raison de l'érosion du leadership infirmier, des problèmes de gouvernance, des conditions de travail des équipes de soins et du climat de travail qui continue de se détériorer. De son côté, la population est de plus en plus critique face à un système de soins déshumanisé, fragmenté et éloigné de ses besoins et préoccupations.

Les objectifs du groupe

Le groupe vise, la sensibilisation et la mobilisation de la population et des acteurs concernés dans la mise en œuvre de stratégies et solutions visant à optimiser la contribution des infirmières et l'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et qualité des soins.

Il devient urgent d'agir pour amorcer une action politique concertée, forte et structurée en ciblant trois grandes lignes d'action : **la reconnaissance, le réinvestissement et l'innovation.**

L'urgence d'agir : Des pistes de solution

Nos pistes de solution reposent sur les deux postulats suivants :

- A) La profession infirmière est un incontournable dans la promotion de la santé, dans la qualité et la sécurité des soins et dans le fonctionnement optimal du réseau de la santé.
- B) Toute action visant à revaloriser la contribution des infirmières, à réinvestir et innover afin d'améliorer les conditions d'exercice de la profession infirmière aura un effet significatif sur l'amélioration de l'accès, de la qualité des soins et du fonctionnement du système de santé.

Ainsi donc, une action concertée est impérative afin de mettre en œuvre un plan d'action national sur les conditions essentielles à une offre de soins accessible, de qualité et sécuritaires.